

## 1. Contexte professionnel – Finalité du diplôme :

Le titulaire du CAP Coiffure sait utiliser les techniques courantes de coiffure pour homme, femme et enfant ainsi qu'accueillir la clientèle et participer à la gestion du salon. Il exerce sa profession dans les salons de coiffure indépendants ou appartenant à de grandes enseignes et éventuellement dans des établissements de soins, les centres d'hébergement et les centres de loisirs.

## 2. Conditions de travail :

Les effectifs sont à géométrie variable. Selon la taille du salon, certaines tâches peuvent être déléguées à des spécialistes (coloriste-permanentiste, styliste-visagiste). Le titulaire du CAP Coiffure doit être prêt à passer de longues journées, les horaires de travail sont irréguliers, avec des périodes de pointes (week-end, veille de fêtes). Le risque d'allergies est possible chez les personnes sensibles, occasionnés par les produits utilisés. La station debout est la règle, ce qui peut entraîner des problèmes de dos et des troubles circulatoires.

## 3. Fonctions et missions dans l'entreprise

Le coiffeur écoute et conseil ses clients afin de mettre en œuvre les techniques de soins et d'hygiène capillaire, de préparation, d'application et de rinçage des produits, ainsi que les techniques de coupe, de mise en forme et de coiffage. Il assure le conseil et la vente des produits relevant de sa compétence et l'encaissement des ventes et des services. Enfin, il participe à l'organisation et à la gestion du salon (gestion du cahier de rendez-vous, remise en état des matériels utilisés, gestion des stocks et contrôle des livraisons, mise en valeur de l'espace vente).

## 4. Qualités requises :

- Résistance physique et résistance nerveuse
- Dextérité
- Amabilité et disponibilité
- Présentation soignée

## 5. Conditions d'admission :

- Niveau minimum fin de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>.
- Avoir déposé un dossier de candidature à l'ICF/C.F.A.I.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise. L'ICF peut vous apporter une aide individuelle dans votre recherche d'entreprise.

## 6. Suite dans les études après l'obtention du diplôme :

- Préparation en 1 an de la Mention Complémentaire Coloriste-Permanentiste ou de la Mention Complémentaire Styliste-Visagiste.
- Le Brevet Professionnel : il se prépare en 2 ans d'apprentissage, il comporte deux options : styliste-visagiste et coloriste-permanentiste.

## 7. Durée de la formation :

- 2 ans de formation alternée :
- 2 semaines en entreprise
- 1 semaine à l'ICF (Soit environ 24 semaines à l'ICF sur les 2 années de formation)

REGLEMENT D'EXAMEN			DUREE DE L'EPREUVE
INTITULE DES EPREUVES	COEF	TYPE D'EPREUVE	
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL :</b>			
COUPE ET COIFFAGE HOMME	4	Ponctuelle pratique	
COUPE, FORME, COULEUR	10	Ponctuelle pratique et écrite	
COMMUNICATION	2	Ponctuelle orale	
<b>DOMAINES GENERAUX :</b>			
Français	3	Ponctuelle écrite et orale	
Histoire - Géographie			
Mathématiques	2	Ponctuelle écrite	
Sciences			
Éducation Physique et Sportive	1	Ponctuelle	
Langue Vivante étrangère	/	Ponctuelle orale	

## 8. Examen :

Validation du diplôme en épreuves ponctuelles.

## 9. Taux de réussite à l'examen :

<http://www.icf-beziers.fr/4-13413-Resultats-et-distinctions.php>